LYCÉE
BENJAMIN
FRANKLIN

Orléans, le 11 septembre 2023

Les CPE aux Professeurs Principaux

Objet : ELECTION DES DELEGUES DE CLASSE ET ECO-DELEGUES

- Note explicative sur les élections des délégués de classe et les éco-délégués
- Informations à relayer sur les élections au CA et au CVL
- Matériel de vote/PV d'élection

Chers collègues,

L'élection des délégués de classe représente la première étape de l'année scolaire dans l'apprentissage de la vie démocratique de nos élèves. Notre mission conjointe d'éducation à la citoyenneté trouve ainsi tout son sens dans ce premier temps fort de l'année qui se poursuit ensuite par les élections des représentants au conseil d'administration, conseil de discipline et au conseil de la vie lycéenne.

Il nous incombe donc d'organiser des élections qui respectent toutes les règles d'un vote démocratique et de bien informer les élèves sur les rôles et attributions de ces différents conseils. Pour cela, nous aurons besoin de votre concours afin de relayer ces informations capitales.

Au lycée Benjamin Franklin, **les élections des délégués de classe** auront lieu :

Du lundi 18 septembre au vendredi 29 septembre 2023

Nous vous remercions de bien respecter ces dates. Nous disposons ensuite de près peu de temps pour saisir les délégués des 70 classes dans PRONOTE afin de procéder aux élections au CA, conseil de discipline et Vice-Président(e) du CVL. Les PV pourront être déposés dès la fin de l'élection au bureau de la vie scolaire en distinguant bien les titulaires des suppléants pour éviter toute confusion.

Afin de donner à ce moment un caractère solennel où nous ne manquerons pas de rappeler les principes fondateurs de la République, nous sollicitons votre aide pour préparer les élections et vous proposons quelques repères pour vous accompagner dans cette démarche.

- ❖ Pour qu'ils soient crédibles et efficaces, les délégués doivent jouir d'une reconnaissance suffisante. C'est pourquoi il est indispensable de susciter des candidatures motivées. Il serait donc souhaitable d'informer les élèves sur le rôle des délégués et les attributions du conseil de classe. Vous pourrez vous appuyer sur les quelques documents ci-joints pour leur expliquer quelles qualités on peut attendre des délégués mais aussi quel type de missions on peut leur confier.

A partir du 18 septembre (ou avant pour les classes en stage), chaque professeur principal pourra procéder à l'élection des délégués de classe et des éco-délégués en respectant ces quelques règles :

1. Pour les délégués de classe

- ✓ Tous les élèves sont électeurs et éligibles.

- ✓ Les candidats « titulaires » doivent se présenter en binôme avec leur suppléant. *Exemple : si Elise se présente comme titulaire, elle doit présenter aussi son suppléant Yanis, qui sera nécessairement élu suppléant avec elle si elle obtient une majorité.*

- ✓ Chaque classe élit **4 délégués de classe (2 titulaires et 2 suppléants). Le vote étant uninominal, les élèves doivent voter pour un seul titulaire** (son suppléant étant forcément élu avec lui s'il est élu).
  Si un 1er binôme obtient la majorité absolue des votes exprimés (= les votants sans les blancs ni les nuls), il est élu au 1er tour et on procède à un 2ème tour pour élire le second binôme. Si aucun binôme n'est élu au 1er tour, on procèdeà un 2nd tour. Les 2 binômes remportant le plus de voix sont élus délégués de classe.
- ✓ Le **vote à bulletins secrets est obligatoire**. La majorité absolue est exigée au premier tour et la majorité relative au second tour. En cas d'égalité desvoix, le plus jeune des candidats est élu.
- ✓ Un élève non candidat peut être élu s'il a recueilli un nombre suffisant de voix et s'il accepte son élection. Il doit alors proposer son suppléant à la classe qui vote de nouveau pour départager les candidats en lice.
- ✓ Un procès-verbal joint à votre dossier devra être établi et remis au bureau des CPE de chaque niveau le jour même (en cas d'absence, merci de le déposer en vie scolaire)

2. Pour les éco-délégués

- ✓ Chaque classe élit 1 à 2 éco-délégués selon les mêmes modalités que les délégués de classe (majorité absolue au premier tour/majorité relative au second tour)
- ✓ Les éco-délégués se présentent seuls sans suppléant
- ✓ Il n'est pas interdit de cumuler les mandats (un candidat peut briguer lemandat de délégué de classe et celui d'éco-délégué)
- ✓ Afin de simplifier le vote déjà complexe, nous vous conseillons de prévoir 2 urnes (1 « délégués de classe » et 1 « éco-délégués »). Des bulletins Eco-délégués seront joints à votre dossier.
- ✓ Merci de renseigner le PV spécifique éco-délégués joint à votre dossier quevous pouvez agrafer au PV des délégués de classe pour éviter toute perte

- Si certains d'entre vous le souhaitent, en fonction de nos disponibilités, nous pourrons nous joindre à vous pour co-animer la séance. Merci de nous le faire savoir assez vite.
- Tous les délégués de classe titulaires ainsi élus seront électeurs de leurs représentants au Conseil d'Administration et du Vice-Président du CVL. Nous vous remercions donc de bien vouloir faire noter à tous les délégués de classe TITULAIRES UNIQUEMENT qu'ils sont officiellement convoqués **le lundi 9 octobre de 14h à 16h (et dès 13h30 pour les étudiants du post-bac)** en salle Léonard de Vinci pour procéder à ces élections. Les suppléants ne viennent que si leur titulaire a un empêchement.
  Lors de l'AG des délégués, nous procèderons au vote de manière électronique. Vous pouvez donc informer les élèves qu'ils auront besoin de leur téléphone à cette occasion et d'une connexion à PRONOTE.

- En amont de l'AG des délégués, les élections des représentants au Conseil de la Vie Lycéenne se dérouleront le jeudi 5 octobre de 10h à 16h par vote électronique sur Pronote. Merci de bien vérifier que tous les élèves ont bien leurs codes d'accès. Les élèves doivent faire acte de candidature au plus tard le lundi 2 octobre auprès des CPE. Mme Hoarau, référente de la vie lycéenne adressera un document intitulé « Acte de candidature » à tous les élèves via Pronote. Tous les élèves sont électeurs et éligibles. Nous vous sollicitons là encore pour expliquer les enjeux de cette élections et les attributions du CVL. Mme Hoarau prépare un guide pour vous aider dans cette tâche et nous essaierons de passer voir au moins les classes de 2nde pour susciter des candidatures.

- Vous trouverez dans votre dossier « élections » des bulletins de vote à photocopier en fonction de vos besoins. Le jour de l'élection, n'oubliez pas les PV d'élection joints à votre dossier (à nous retourner le jour-même). Merci de bien indiquer lisiblement les Nom/prénom des élèves élus en distinguant les titulaires des suppléants et la classe concernée.

  Nous vous remercions par avance de votre implication et de votre aide précieuse dans la mise en œuvre de ce temps fort de la vie démocratique lycéenne. N'hésitez pas à nous consulter pour toute question.

Les CPE

Marie-Joëlle Adam (2nde GT et BTS tertiaires)
Sandra Glénisson (2nde, 1ère, terminale bac pro, CPRP1 et 2)
Théo Dupont (1ère GT, BTS industriels)
Julie Hoarau (Terminale GT, DCG et CPGE)

Lycée BENJAMIN FRANKLIN

Année scolaire 2023/2024

PROCES VERBAL

ELECTIONS DES DELEGUES DE LA CLASSE DE : .....

Attention, les élèves votent pour 1 seul binôme « titulaire-suppléant : ils n'indiquent sur le bulletin de vote que le nom du titulaire auquel sera nécessairement associé celui de son suppléant).

Nom et prénom du candidat titulaire	Nom et prénom du candidat suppléant	**Nombre de voix1er tour**	**Nombre de voix 2ème tour**

Rappel : les suffrages exprimés = les votants sans les bulletins blancs ou nuls

Si les 2 candidats sont élus à la majorité absolue au premier tour, l'élection s'arrête là. Chaque titulaire est élu avec son suppléant.

Si un seul candidat est élu à la majorité absolue, il faut procéder à un 2ème tour pour élire le 2ème binôme avec les candidats qui restent en lice.

Si aucun délégué n'est élu à la majorité absolue, on procède à un 2ème tour avec tous les candidats en lice.

	1er tour	2ème tour
Nombre d'inscrits		
Nombre de votants		
Bulletins blancs ou nuls		
Suffrages exprimés		
Majorité absolue		

Résulats finaux de l'élection

IMPORTANT : Au terme de l'élection, merci de faire noter aux 2 délégués titulaires qu'ils sont officiellement convoqués à l'Assemblée générale des délégués qui aura lieu le lundi 9 octobre de 14h à 16h en salle Léonard de Vinci pour les élèves du pré-bac et dès 13h30 pour les élèves du post bac.

Sont élus délégués de classe :

Titulaire	Suppléant

Date :

Nom et signature du professeur chargé de l'élection : M./Mme.....

Nom et signature des assesseurs :

ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS
Liberté
Égalité
Fraternité

PROCES VERBAL

Elections ECODELEGUE DE CLASSE

ECODELEGUES

Scrutin **uninominal** à deux tours

Majorité absolue au premier tour (score qui dépasse la moitié des suffrages exprimés) - Majoritérelative au 2ème tour

Nombre de sièges minimal à pourvoir : 1 titulaires - 1 suppléant facultatif

	1er tour	2ème tour
Nombre d'inscrits		
Nombre de votants		
Bulletins blancs ou nuls		
Suffrages exprimés		
Majorité absolue		

A obtenu :

Nom et prénom du candidat titulaire	(Nom et prénom du candidat suppléant)	**Nombre de voix 1er tour**	**Nombre de voix 2ème tour**

Est élu :

Titulaire	Suppléant (facultatif)

DATE : .....

Signature du président de séance : Les assesseurs : L'éco-délégué élu :

Lycée Benjamin Franklin

Le délégué de classe : rôle, qualités et compétences

Le délégué : un élu qui représente ses camarades

- Il parle au nom de tous les élèves de sa classe. Il est leur porte-parole.
- Il doit être écouté aussi bien par les élèves que par les adultes.
  - Il est attentif à ce que lui disent ses camarades.
  - Il ne défend pas ses opinions personnelles ou celles de ses meilleurs amis. mais celle de la **majorité des élèves**. Il doit donc toujours essayer de rester neutre et d'être **à l'écoute de l'ensemble des élèves**.

Le délégué : un relais entre les élèves et les personnels

- Il reçoit les informations données par les adultes et les transmet à ses camarades.
- Il consulte ses camarades et intervient à leur demande auprès des adultes.
  - Il doit savoir **communiquer**, c'est à die recevoir et transmettre une information **sans en déformer le contenu.**

Le délégué : un co-animateur de la vie de la classe avec le professeur principal

- Avec l'aide des adultes et de ses camarades, il s'efforce de créer un climat agréable propice au travail et à **l'entraide.**
- Il accorde la même importance à tous les élèves et essaie de faire en sorte que personne ne soit isolé dans la classe. **Il signale les situations inquiétantes (harcèlement, tensions, isolement d'un élève**).
- Il organise des réunions pour préparer les conseils de classe
  - Il doit savoir prendre des initiatives pour venir en aide à ses camarades (organiser et répartir la prise des devoirs pour les absents...)
  - Il doit rester neutre en cas de conflits entres élèves et essayer d'apaiser les tensions, quitte à demander l'aide des adultes (Professeur principal, CPE...)

Le délégué n'est pas celui qui accompagne tous les élèves malades à l'infirmerie ou tous les élèves exclus à la vie scolaire. Il représente les élèves de sa classe mais n'est pas responsable de leur attitude. Il doit être digne de confiance, discret et savoir relayer les informations avec exactitude et aux bons interlocuteurs.

LYCEE BENJAMIN FRANKLIN

Les missions de l'éco-délégué

Etre éco-délégué de classe, c'est pouvoir agir concrètement, pour la mission écologique et le développement durable, à l'échelle de la classe et de l'établissement, et même en dehors.

Les actions des éco-délégués ne portent pas seulement sur l'environnement mais aussi sur les enjeux sociaux et sociétaux. Les projets conduits par les éco-délégués croisent souvent à la fois des enjeux d'écologie et de la solidarité.

Les éco-délégués sont amenés à jouer un rôle d'ambassadeur en contribuant à la sensibilisation et à la mobilisation de l'ensemble des élèves. Ils mènent des actions concrètes et montent des projets, avec la communauté éducative (enseignants, chef d'établissement, gestionnaire…) et avec des partenaires extérieurs (associations, collectivités locales, experts, chercheurs…).

Un éco-délégué par classe est élu en septembre pour l'année scolaire.

Tous les élèves peuvent faire des propositions et en parler aux éco-délégués.

Les compétences acquises par les éco-délégué sont valorisées dans le livret scolaire

Les éco-délégués sont accompagnés par le référent EDD (éducation au développement durable) de l'établissement (enseignant ou conseiller principal d'éducation).

Ils peuvent participer à la démarche globale de développement durable si l'établissement s'engage dans une labellisation E3D (établissement en démarche de développement durable). Ils peuvent aussi participer au comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE).

Etre éco-délégué c'est :

- S'intéresser aux enjeux du développement durable
- Etre force de proposition au sein de sa classe ou au sein de son établissement
- Etre représentant des autres élèves
- Etre membre des instances de décision
- Etre décideur et acteur des actions à mettre en œuvre
- Etre un relai d'information des enjeux et des actions
- Transmettre l'envie de participer aux projets mis en œuvre
- Etre garant des actions menées

BULLETINS DE VOTE

Elections Délégués de classe

Vous votez pour 1 titulaire (qui sera indissociable de son binôme suppléant s'il est élu)

Titulaire :

Année scolaire 2023/2024

Lycée Benjamin Franklin

Elections Délégués de classe

Vous votez pour 1 titulaire (qui sera indissociable de son binôme suppléant s'il est élu)

Titulaire :

Année scolaire 2023/2024

Lycée Benjamin Franklin

Elections Délégués de classe

Vous votez pour 1 titulaire (qui sera indissociable de son binôme suppléant s'il est élu)

Titulaire :

Année scolaire 2023/2024

Lycée Benjamin Franklin

Elections Délégués de classe

Vous votez pour 1 titulaire (qui sera indissociable de son binôme suppléant s'il est élu)

Titulaire :

Année scolaire 2023/2024

Lycée Benjamin Franklin

Elections Délégués de classe

Vous votez pour 1 titulaire (qui sera indissociable de son binôme suppléant s'il est élu)

Titulaire :

Année scolaire 2023/2024

Lycée Benjamin Franklin

Elections Délégués de classe

Vous votez pour 1 titulaire (qui sera indissociable de son binôme suppléant s'il est élu)

Titulaire :

Année scolaire 2023/2024

Lycée Benjamin Franklin

Elections Délégués de classe

Vous votez pour 1 titulaire (qui sera indissociable de son binôme suppléant s'il est élu)

Titulaire :

Année scolaire 2023/2024

Lycée Benjamin Franklin

Elections Délégués de classe

Vous votez pour 1 titulaire (qui sera indissociable de son binôme suppléant s'il est élu)

Titulaire :

Année scolaire 2023/2024

Lycée Benjamin Franklin

Elections Délégués de classe

Vous votez pour 1 titulaire (qui sera indissociable de son binôme suppléant s'il est élu)

Titulaire :

Année scolaire 2023/2024

Lycée Benjamin Franklin

Matrice à photocopier et découper en fonction de vos besoins

BULLETINS DE VOTE ECO-DELEGUES

Elections Eco-délégué(e)

Candidat(e) de votre choix :

.....

Année scolaire 2023/2024

Elections Eco-délégué(e)

Candidat(e) de votre choix :

.....

Année scolaire 2023/2024

Elections Eco-délégué(e)

Candidat(e) de votre choix :

.....

Année scolaire 2023/2024

Elections Eco-délégué(e)

Candidat(e) de votre choix :

.....

Année scolaire 2023/2024

Elections Eco-délégué(e)

Candidat(e) de votre choix :

.....

Année scolaire 2023/2024

Elections Eco-délégué(e)

Candidat(e) de votre choix :

.....

Année scolaire 2023/2024

Elections Eco-délégué(e)

Candidat(e) de votre choix :

.....

Année scolaire 2023/2024

Matrice à photocopier et découper en fonction de vos besoins